



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **Le Conseil de surveillance de la CNCE soutient l'entrée en négociations exclusives avec Nexity**

**(Paris, le 12 février 2007) --- Le directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a présenté à son conseil de surveillance, réuni ce jour, le projet de constitution d'un leader des métiers de l'immobilier. Dans cette perspective, le conseil de surveillance a été informé de la signature d'une lettre d'ouverture de négociations exclusives avec Nexity.**

Le développement du pôle immobilier du Groupe Caisse d'Epargne (GCE) fait partie de ses priorités stratégiques pour 2007. C'est dans ce cadre qu'avaient été initiées des discussions exploratoires avec Nexity afin de créer, avec le Crédit Foncier, un opérateur à même de proposer une offre complète en matière immobilière, incluant le financement.

Très puissant dans le financement immobilier, le Groupe Caisse d'Epargne entend en effet développer les activités de services immobiliers qu'il peut offrir à ses clientèles afin de devenir un acteur complet, comptant parmi les leaders du secteur.

Les négociations exclusives qu'il ouvre à compter d'aujourd'hui pour une période courant jusqu'au 30 avril 2007 doivent permettre d'étudier dans le détail le projet industriel et managérial commun avec Nexity, ainsi que ses perspectives de création de valeur. Les travaux concernant le périmètre, les valorisations des actifs concernés et la gouvernance du nouvel ensemble qui pourrait naître sont également en cours.

Les grandes lignes du projet à l'étude prévoient que le périmètre concerne l'ensemble de Nexity, d'une part, et, d'autre part, tous les métiers immobiliers concurrentiels du Groupe Caisse d'Epargne, hors les activités propres au réseau des Caisses d'Epargne régionales.

Le Crédit Foncier, dans l'intégralité de son périmètre, serait apporté à Nexity, tout en restant affilié à la CNCE (il continuera à bénéficier à ce titre des mécanismes de consolidation des risques et de solidarité financière du Groupe Caisse d'Epargne); les conditions de vente ou d'apport d'autres actifs issus du GCE restent à définir. La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne aurait en conséquence vocation à être actionnaire majoritaire de Nexity au terme de ces différentes opérations.

A l'issue des discussions exclusives dont la date a été fixée au 30 avril 2007, et sous la double réserve des approbations des instances de décision des sociétés concernées et de l'information-consultation de leurs institutions représentatives du personnel, un protocole d'accord pourrait être signé en vue d'une réalisation du projet dans la première quinzaine de juillet 2007, sous réserve de l'obtention des accords des autorités de régulation.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil de surveillance de la CNCE a invité « le directoire à poursuivre les négociations exclusives avec Nexity et à le tenir informé de leurs évolutions, étant rappelé que la conclusion des accords définitifs fera l'objet d'une décision du Conseil de surveillance après avis de ses comités ». Le Conseil a exprimé toute sa satisfaction « de voir le Groupe Caisse d'Epargne poursuivre son développement par cette initiative stratégique, correspondant à l'un des axes prioritaires annoncés de longue date. Cette opération permettra la constitution d'un leader du marché de l'immobilier, conjuguant expertise financière spécialisée et activité de promotion immobilière raisonnée et dynamique ».

---

**Contacts Presse:**



Anne-Sophie Jourdain – Tél. : 33 (0)1 58 40 41 54  
Dominique Monneron – Tél. : 33 (0)1 58 40 39 86

e-mail : [presse@cnce.caisse-epargne.fr](mailto:presse@cnce.caisse-epargne.fr)  
[www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com)